

LA PRESSE CONSERVATRICE DE L'YONNE SOUS LA DEUXIEME REPUBLIQUE. DU ROYALISME AU BONAPARTISME

Alexis Moureu

Après la Révolution de février 1848, les manifestations de mars et de mai, les insurrections de juin renforcent les discours hostiles au régime républicain. Les monarchistes (légitimistes partisans des Bourbons et orléanistes partisans des Orléans) vaincus par deux révolutions (les légitimistes en 1830 et les orléanistes en 1848) se réorganisent à Paris et en province pour défendre leurs idées. Ils constituent le parti de l'Ordre pour se présenter aux élections législatives du 23 avril 1848 (les premières élections au suffrage universel masculin) pour siéger à l'Assemblée nationale constituante. Ne pouvant soutenir dans l'immédiat un prétendant au trône pour se présenter à l'élection présidentielle le 10 décembre 1848, ils choisissent par défaut le candidat des bonapartistes Louis-Napoléon Bonaparte.

La presse, jusqu'à présent utilisée par les républicains comme outil de communication malgré la censure pour dénoncer les inégalités du régime monarchique (la pauvreté, la misère, la corruption, les richesses de la monarchie), est cette fois récupérée par les monarchistes pour critiquer l'instabilité du régime républicain, en profitant de la liberté de la presse. Cette presse conservatrice s'appuie principalement sur la religion (catholique) et la peur des « rouges » (communistes, socialistes) qui rêvaient de reproduire la « Terreur » de 1793-1794 en France.

Dans un premier temps, nous allons inventorier les journaux yonnais de 1848 à 1852 qui défendent un discours conservateur. Nous verrons ensuite les grands thèmes qui préoccupent ces journaux. Nous verrons après leur adhésion au bonapartisme.

À partir de mon mémoire, voici les journaux conservateurs de 1848 à 1852 dans l'Yonne :

L'Yonne, puis *L'Yonne (Fraternité d'Auxerre)*, 1840-1848, puis redevient *L'Yonne* en 1851

Le Sénonais, 1845

La Chronique de Sens, 1847-1849 (les informations que j'ai pu consulter vont d'octobre 1847 à septembre 1848)

La Fraternité (républicain puis conservateur), 1848-1850 (seule l'année 1848 est conservée)

La Constitution, 1848

I) Les journaux conservateurs dans l'Yonne

Dans le département de l'Yonne, les journaux qui n'avaient qu'un rôle descriptif, sont pris de cours par la Révolution. Tous se déclarent républicains. Mais ils s'avèrent que certains commencent à adopter devant l'évolution des événements un discours critique envers la République. Les journaux conservateurs sont localisés à Auxerre et à Sens.

Différence par rapport à la presse conservatrice de Côte-d'Or en 1848 : les feuilles royalistes et cléricales de l'Yonne sont majoritairement anciennes (sauf *la Fraternité* et *la Constitution*) ; les feuilles royalistes et cléricales de la Côte-d'Or sont anciennes mais des nouveaux journaux apparaissent pour soutenir le gouvernement en 1849.

A) La presse conservatrice d'Auxerre

L'Yonne, Journal du département (se nommait à un moment donné *L'Yonne, Journal des intérêts moraux et matériels du département*), fondé en 1840 à Auxerre, issu du *Journal d'Auxerre*, se déclare républicain en

mars 1848. Les bureaux du journal se trouve au « 17, rue Croix-de-Pierre ». Son directeur est Pougy, un avocat, puis en 1846 Charles Gallot, imprimeur-libraire originaire de Sens, cléricale et légitimiste, reprend le journal. Gallot met fin aux activités du journal après s'être déclaré républicain.

Quelques jours après, *La Fraternité* est créée et récupère tous les abonnements de *l'Yonne*. Il s'imprime au même endroit que *l'Yonne*, « rue Croix-de-Pierre, 17 » et il est disponible à Sens « rue de la République, 42 ». La feuille est fondée à Auxerre par un avocat, Oscar Duranthon, républicain qui a quitté *L'Union républicaine* (anciennement *L'Union*) car ses propriétaires Auguste Eude Dugaillon et Claude Colas soutiennent les positions révolutionnaires des socialistes du camp républicain. Dugaillon et Colas soutiennent aux élections législatives d'avril 1848 et d'avril 1849, l'élection de Théophile Robert, socialiste. Duranthon, républicain modéré, ne les suit pas. Il se sert de *la Fraternité* accéder au poste de sous-préfet de Tonnerre. Gallot s'ingère dans la publication du journal. Il remplace l'imprimeur Ducros en avril 1848, et il écarte Duranthon, en novembre 1848. Gallot devient le principal propriétaire de *la Fraternité* qui le transforme en un journal conservateur, partisan de Louis-Napoléon Bonaparte dès novembre 1848, à l'opposé de *l'Union républicaine* de Dugaillon et Colas qui soutient Alexandre-Auguste Ledru-Rollin, démocrate-socialiste. En décembre 1850, *la Fraternité* disparaît. Le 4 janvier 1851, *l'Yonne* reparaît sous le nom de *L'Yonne (Fraternité d'Auxerre)*, ouvertement cléricale, légitimiste, favorable à Louis-Napoléon Bonaparte, antirépublicain et antirévolutionnaire. Il s'imprime « rue Croix-de-Pierre, 17 ».

Le 31 octobre 1848, *Le National de l'Yonne* est fondé par l'imprimeur Perriquet. Il s'imprime « rue de la Cloche-Bleue ». Il s'agit d'une émanation du journal de Paris, *Le National*, républicain modéré, qui soutient le général Louis Eugène Cavaignac, rappelé par l'Assemblée pour arrêter l'insurrection ouvrière de juin 1848 à Paris. *Le National de l'Yonne* se rebaptise le 14 novembre 1848, *La Constitution*, après la promulgation de la Constitution de la Deuxième République française adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 4 novembre. À l'approche de l'élection présidentielle de décembre 1848, la Constitution soutient Eugène Cavaignac, candidat républicain, et Louis-Napoléon Bonaparte, candidat du parti de l'Ordre. Depuis la victoire électorale de Bonaparte, *la Constitution* est dévouée aux conservateurs, majoritaires à l'Assemblée, au président de la République, et hostile aux démocrates-socialistes.

L'Yonne de Charles Gallot et *la Constitution* de Perriquet sont deux journaux conservateurs concurrents à Auxerre. Ils s'adressent la bourgeoisie orléaniste, aux partisans des Bourbons et aux personnes sensibles à la place de la religion dans la société (le culte, l'instruction publique, le dimanche, le divorce) à Auxerre et dans le département.

B) La presse conservatrice de Sens

Sens est réputée pour être la ville la plus cléricale de l'Yonne (archevêché sous l'Ancien Régime). La principale feuille cléricale de la ville est *Le Sénonais*, le plus vieux journal de Sens dont les origines remontent à 1772. Il s'agissait d'affiches adressées au bailliage de Sens et de ses environs, devenus plus tard les *Affiches de Sens*. *Le Sénonais* succède aux *Affiches de Sens* le 5 janvier 1845. En 1846, il rachète le *Journal de Sens et du département de l'Yonne*. Son directeur est Charles Gallot. Il s'imprime « rue de la République, 42 » à Sens chez Gallot. Au début descriptif, le journal défend la religion en 1848 et se montre très critique envers la République.

Il existe un autre journal de Sens, *La Chronique de Sens* fondée en 1847 par Jeulain (propriétaire-gérant, imprimeur libraire) et Petit de Julleville (rédacteur en chef, membre correspondant de la Société archéologique

de Sens). La feuille est cléricale mais plus modérée pas rapport au *Sénonais* de Gallot. *La Chronique de Sens* cesse de paraître en 1849.

II) Leur contenu

La presse conservatrice icaunaise s'adresse à un public abonné restreint (la presse à grand tirage n'existe que depuis 1863), lettré et ayant une bonne maîtrise du français. *L'Yonne* s'adresse aux partisans des Bourbons et aux personnes sensibles à la place de la religion dans la société (le culte, l'instruction publique, le respect du dimanche, le divorce) à Auxerre et dans le département. *La Constitution* s'adresse plutôt à la bourgeoisie orléaniste des villes. *Le Sénonais* s'adresse aux personnes favorables au retour de la monarchie et se préoccupe des questions religieuses. Il a les mêmes sujets que *l'Yonne* puisqu'ils ont le même directeur. Peu de gens lisent les journaux. Selon l'historienne Michelle Perrot, dans son livre *Mélancolie ouvrière* (éd. Points, 2014), 80 % du salaire d'un ouvrier ou d'un paysan est destiné à l'alimentation au XIXe siècle. L'abonnement est trimestriel, semestriel ou annuel. Les prix varient en fonction des jours de parution (hebdomadaire, bihebdomadaire, trihebdomadaire, mensuel). 3 francs et 10 francs sont des prix onéreux. L'investissement dans une feuille dépend de l'intérêt porté par un marchand, un commerçant, un paysan, un ouvrier, un bourgeois ou un noble.

Les principaux sujets de la presse conservatrice :

- Les rouges
- La religion
- La monarchie

La première cible de la presse conservatrice locale est le socialisme. La République n'est jamais ouvertement attaquée, mais les républicains sont accusés de faiblesse à l'égard des « fauteurs de troubles ». Les thèses socialistes et communistes font peur car ils voudraient abolir la propriété privée pour que la terre bénéficie à tous même à ceux qui ne la travaillent pas. Ce que les paysans rejettent. En réalité, les démocrates-socialistes lors de l'élection présidentielle de 1848 et des élections législatives de 1849 ont défendu la propriété privée des petits paysans contre les grands propriétaires. Mais la presse monarchiste et cléricale maintient ses attaques. *La Fraternité* (fin 1848), *la Constitution*, *le Sénonais*, *l'Yonne* (*Fraternité d'Auxerre*) adoptent un discours d'opposition « nous et eux » (droite-gauche). Ils opposent, selon leur dire, le « parti modéré » (regroupant ceux ayant élu Bonaparte et les républicains modérés) au « parti démagogique » (les démocrates-socialistes). Les thèses de Pierre-Joseph Proudhon, le communisme chrétien de Philippe Buchez, la société icarienne d'Étienne Cabet sont associées aux violences des insurrections ouvrières. Les journaux conservateurs entretiennent un discours de haine.

La presse conservatrice oppose la religion catholique, « gardienne de l'ordre morale », aux socialistes, « parti du désordre ». La religion protège le paysan contre les « idées démagogiques », selon *le Sénonais*. Les feuilletons, proposés par *le Sénonais* et *l'Yonne*, sont moralisants, antirévolutionnaires et antisocialistes. La liberté de l'enseignement proclamée en février 1848 est annulée. En 1848, Adolphe Crémieux (républicain), ministre du gouvernement provisoire, propose une loi autorisant le divorce qui est abandonnée (la question du divorce n'est pas primordiale). La presse cléricale y est hostile. L'enseignement religieux est ardemment défendu par *le Sénonais*. La loi du comte de Falloux (il n'est plus ministre de l'Instruction publique mais sa loi est votée) de 1850 redonne dans l'enseignement primaire un rôle important aux prêtres.

Au cours des années 1850 et 1851, Gallot est favorable à un rapprochement des deux dynasties déchues. Le comte de Chambord, dit « Henri V », prétendant des Bourbons, réfugié à Ems dans la province de Rhénanie

en Prusse, n'a pas d'héritier mâle. Louis-Philippe d'Orléans étant mort à Claremont le 26 août 1850 en Angleterre, ses héritiers ne sont pas majeurs mais assurent la prétention au trône de France de leur maison. Une tentative de rapprochement entre les deux branches est organisée à Claremont : le comte de Chambord accepterait de reconnaître les fils de Louis-Philippe en échange du soutien des Orléans à l'élection présidentielle prévue en 1852. Mais le comte refuse. Ce que déplore Gallot.

III) Le soutien au bonapartisme

A) **Vers l'adhésion à Bonaparte**

Le soutien à Louis-Napoléon Bonaparte est tardif. Aux élections législatives partielles (dites « élections complémentaires ») du dimanche 3 juin 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, qui présente sa candidature pour la première fois, arrive deuxième dans l'Yonne, derrière Fenet (un avocat, soutenu par Duranthon). Fenet obtient une bonne partie des votes de l'armée dans le département, alors que Bonaparte n'en a que huit. L'abstention dépasse les 50 %. Soupçonné d'avoir des ambitions de pouvoir personnel, Bonaparte démissionne le 12 juin. Il échappe au discrédit des républicains et de l'Assemblée dû à la répression des insurrections ouvrières des 22-26 juin.

Bonaparte se représente lors des élections législatives partielles du 17 septembre 1848 dans l'Yonne où il est à nouveau deuxième derrière Fenet. L'abstention dépasse encore les 50 %. Tout se décide lors de l'élection présidentielle du dimanche 10 décembre. *La Fraternité* (dirigée par Gallot), *la Constitution* et *le Sénonais* recommandent à leurs lecteurs abonnés deux candidats : Cavaignac (républicain) ou Bonaparte (parti de l'Ordre). Nicolas Changarnier, candidat légitimiste sans soutien des monarchistes (puisqu'ils soutiennent le parti de l'Ordre), n'est jamais mentionné dans les journaux conservateurs. *L'Union républicaine* recommande Ledru-Rollin (démocrate-socialiste).

Sur une participation de 83,6 %, Louis-Napoléon Bonaparte est élu avec plus de 5 millions de voix (74 %). Il a majorité en métropole, en Algérie et dans les colonies (Guadeloupe, Sénégal). Il obtient le plus de voix dans l'Yonne (81 % des voix), en Picardie, en Charente, Bordeaux. Le deuxième candidat est Cavaignac avec plus de 1 million de voix. Ledru-Rollin (plus de 300 000 voix), Raspail, Lamartine, Changarnier suivent. Les raisons de sa victoire électorale sont encore difficiles à expliquer par les historiens :

- Les noms « Napoléon » et « Bonaparte », même si cela a joué en sa faveur, n'ont eu un rôle utile qu'en décembre (par rapport à juin).

- Louis-Napoléon n'a pas été discrédité par la répression de juin à la différence de Cavaignac.

- Il incarne la sauvegarde des idées révolutionnaires par un monarque, l'empereur qui n'est pas un roi.

- Le bonapartisme s'est organisé après juin 1848 (il avait quasiment disparu de 1815 à 1848).

- La raison qui semble la plus crédible : Louis-Napoléon représente le retour à la stabilité. Selon Christophe Voilliot (*Le département de l'Yonne en 1848. Analyse d'une séquence électorale*, Éditions du croquant, 2017), l'élément de réponse serait le monde viticole. Les vigneron ont eu une bonne récolte en 1848 et un redressement économique a lieu durant cette année. Le maintien d'une bonne économie s'accompagne d'un pouvoir fort et stable. Louis-Napoléon semble l'incarner et non Cavaignac. Les vigneron ne peuvent pas voter pour les démocrates-socialistes dont l'image est associée à l'insurrection et aux partages des terres. Ce qui peut expliquer les résultats dans l'Yonne et en Charente. *La Fraternité* (dirigée par Gallot), *la Constitution* et *le Sénonais* se félicitent de cette victoire car ils se placent du bon côté. *La Constitution* en est ravie car cette élection a permis « d'identifier le peuple rouge » (les voix de Ledru-Rollin et Raspail).

L'Assemblée nationale législative n'attend pas le dépouillement de toutes les voix (les urnes venant de Corse et d'Algérie ne sont pas dépouillées). Elle déclare vainqueur Louis-Napoléon qui prend ses fonctions le mercredi 20 décembre 1848 et nomme un gouvernement conservateur après la passation de pouvoir avec Cavaignac.

B) Le soutien sans faille au parti de l'Ordre

Le Sénonais, *la Constitution* et *la Fraternité* sont acquis à la cause du parti de l'Ordre en 1849. Les élections législatives du 13 mai 1849 voient la victoire du parti de l'Ordre mais une progression des démocrates-socialistes (Nièvre, Saône-et-Loire). Les républicains modérés sont en recul. Les journaux conservateurs maintiennent leur discours entre « parti modéré » et « parti démagogique ». Dans l'Yonne, les députés ralliés au parti de l'Ordre se maintiennent dont Marie-Denis Larabit (député libéral, républicain puis bonapartiste), Lecomte (riche entrepreneur de messageries à Villeneuve-le-Guyard), Bertrand (fabriquant de briques, tuiles et carreaux de Bourgogne à Pont-sur-Yonne), Frémy (l'un des fondateurs de la ferme-école à l'Orme-du-Pont dans sa propriété à Saint-Sauveur en Puisaye, il est haut-fonctionnaire et chef du cabinet du ministre de l'Intérieur Léon Faucher). Il y a une montée du vote démocrate-socialiste, en Puisaye, avec l'élection de Théophile Robert, Savatier-Laroche et Roussel (soutenus par *l'Union républicaine*). Robert meurt en 1849 à cause de l'épidémie de choléra. Il est remplacé en octobre par le prince Antoine Bonaparte (fils de Lucien Bonaparte et frère de Pierre-Napoléon Bonaparte) après des élections partielles.

Les journaux étudiés soutiennent Louis-Napoléon et l'Assemblée nationale législative (dominée par les députés du parti de l'Ordre) jusqu'à la contradiction. Deux exemples :

- L'expédition française à Rome pour rétablir le pape Pie IX, réfugié en France à Fontainebleau. La Constitution de la II^e République interdit toute ingérence française militaire dans des pays étrangers. Le corps expéditionnaire, arrivé le 25 avril 1849, reprend Rome le 3 juillet. Giuseppe Mazzini qui avait proclamé la « République romaine » en 1848, s'enfuit avant d'être arrêté.

- La restriction de la liberté de la presse. Après la manifestation du 13 juin 1849, organisée par les démocrates-socialistes contre l'intervention illégale à Rome, qui a tourné à l'insurrection, le gouvernement vote la restriction de la liberté de la presse contre les journaux socialistes, l'interdiction des clubs « montagnards » et l'arrestation des députés qui ont participé à la manifestation. En 1850, le comte Falloux fait adopter une loi qui restreint à nouveau les libertés de la presse. La presse conservatrice se dit du côté du gouvernement, elle ne sent pas concernée par ses lois. En réalité, elle est touchée puisqu'elle augmente ses prix d'abonnements.

C) Le coup d'État du 2 décembre et la fin de la République

Louis-Napoléon Bonaparte fait un tour de France depuis 1849 pour entretenir son électorat. En 1851, il profite de l'inauguration du chemin à Dijon le 1^{er} juin 1851 pour se montrer. Il tente de faire réviser la Constitution pour obtenir un nouveau mandat. Conformément à la loi, une pétition est lancée pour faire réviser la Constitution d'avril à juin 1851. Elle dépasse les 100 000 signatures requises. Les Conseils généraux départementaux approuvent la révision : 50 pour une révision légale, 29 pour une révision sans condition, 3 contre la révision. Elle est étudiée et soumise au vote des députés de l'Assemblée législative : 446 contre 278 votent pour la révision. Mais Louis-Napoléon n'obtient pas les trois-quarts nécessaires pour réviser la Constitution. *L'Yonne (Fraternité d'Auxerre)* approuve la révision sans s'y s'engager. *Le Constitution* et *le Sénonais* non plus. Ce sont surtout les journaux, fondés pour soutenir Louis-Napoléon, qui se chargent de

recupérer les signatures : exemple en Côte-d'Or, *l'Union bourguignonne* (successeur en 1851 de *l'Union provinciale*, fondée par le Comité électoral de l'Union et par le Comité national bonapartiste en 1849). Dans l'Yonne, ce type de journal n'existe pas.

Louis-Napoléon ne pouvant passer par la voie légale, prépare un coup d'État avec un entourage restreint (dont son beau-frère Charles de Morny, ministre de l'Intérieur). Dans la nuit du lundi 1^{er} au mardi 2 décembre 1851, le coup d'État est lancé à Paris. Du 3 au 6 décembre, des villages se soulèvent contre le coup de force : Clamecy dans la Nièvre, Sougères et Quarré-les-Tombes, Saint-Sauveur, dans l'Yonne. Les préfetures ont pour ordre d'interdire la parution des journaux. Rodolphe d'Ornano, préfet d'Auxerre qui a succédé à Haussmann, ferme tous les journaux républicains qui ont échappé aux lois contre la presse. *L'Union républicaine* cesse de paraître et ses directeurs Dugaillon et Colas sont déportés en Algérie. *La Constitution*, jugée dévouée au président et à la préfecture, et *le Sénonais*, protégé par l'archevêque de Sens, sont autorisés à continuer de paraître. *L'Yonne (Fraternité d'Auxerre)*, légitimiste, a dû fermer, mais le préfet a accepté qu'il reparaisse. Charles Gallot arrêté, a été relâché à la condition qu'il reconnaisse le coup d'État et que le préfet et le lieutenant-colonel Cheffontaines vérifient ses articles. Les dernières insurrections se terminent le 15 décembre. L'ordre rétabli, Louis-Napoléon organise un plébiscite les samedi 20 et dimanche 21 décembre 1851 : plus de 7 millions de « oui » contre plus de 600 000 « non » (plus d'un million d'abstention). Une bonne partie des électeurs votent à bulletin ouvert et le trucage des voix n'est pas improbable. Après le coup d'État, *l'Yonne*, *la Constitution* et *le Sénonais* redeviennent des journaux descriptifs.

Du 2 décembre 1851 au 2 décembre 1852, un régime de transitoire s'installe entre l'abolition de la Constitution du 4 novembre 1848 et la proclamation de l'Empire. Une constitution est promulguée le 14 janvier 1852, basée sur celle du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) promulguée Napoléon Bonaparte après son coup d'État. Louis-Napoléon Bonaparte devient officiellement « Prince-Président ». La liberté de la presse est abolie le 2 décembre 1851. Une loi, adoptée le 17 février 1852, imposent aux journaux autorisés de divulguer les informations et fait augmenter les prix du timbre et des abonnements.

Lors du plébiscite des dimanche 21 et lundi 22 novembre 1852, la presse doit recommander le « oui » à la restauration impériale. *L'Yonne* appelle à voter « oui », toute revendication légitimiste a disparu. La restauration de l'Empire est approuvée à une écrasante majorité, tout en étant probable que le résultat soit faussé. Le jeudi 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte se proclame « Napoléon III ». La presse conservatrice reprend un rôle descriptif.

Conclusion :

La presse bonapartiste et royaliste a bénéficié au même titre que la presse républicaine et socialiste de la liberté d'expression, adoptée en février 1848. Elle a profité du retour des monarchistes à l'Assemblée nationale pour attaquer les socialistes et leurs journaux en insistant les peurs d'un retour au régime de la « Terreur » de 1793-1794. Elle a paradoxalement défendu la censure alors qu'elle bénéficiait de la liberté d'expression, se croyant inattaquable parce qu'aux côtés du gouvernement. Le coup d'État du 2 décembre 1851 et le Second Empire confirment la fin de la liberté de la presse et le rétablissement de la censure. La presse bonapartiste et royaliste est ramenée brutalement, au même titre que la presse d'opposition, au rôle de spectateur, de commentateur et de descripteur des fonctions de l'État. Les journaux renouent avec un langage prudent et consensuel pour éviter les sanctions.

Les journaux conservateurs icaunais étudiés ont évolué :

- *L'Yonne (Fraternité d'Auxerre)* redevient *L'Yonne* en 1862. Albert Gallot succède à son père en 1874, sous la Troisième République. Il donne au journal un ton radical et anticlérical condamné par les monarchistes dominant à l'Assemblée nationale, « l'Ordre moral ». Albert Gallot prend le parti antidreyfusard durant l'affaire Dreyfus et s'acharne en 1906 sur les origines juives du sénonais Jean Javal lors d'une affaire où ce dernier est accusé d'avoir blessé un brigadier dragon. Javal est innocenté lors du procès, mais Gallot refuse d'entendre raison. Il est condamné en tant que directeur du journal pour ses propos antisémites. *L'Yonne* décline en 1922 et disparaît en 1923.

- *La Constitution* applaudit la répression de la Commune de Paris en 1871 et se rapproche des républicains modérés, les « opportunistes ». Ses bureaux ferment en 1900 et ses abonnements sont rachetés par *l'Yonne* en 1901.

- *Le Sénonais* devient en 1871 *L'Union de l'Yonne, Ancien Journal Le Sénonais*, mais date ses numéros en fonction de ses origines lointaines (*Annonces, affiches et avis divers de la ville et bailliage de Sens et du bailliage de Villeneuve-le-Roi, 1772*). Il change par deux fois de titre *L'Union de l'Yonne, Journal semi-quotidien de la Bourgogne* et *L'Union de l'Yonne, Le journal le plus ancien du Sénonais*. Son dernier numéro date du 8 juin 1940 (n°10139, 170^e année).

Des journaux bonapartistes et monarchistes sont créés durant la Troisième République. À Auxerre, les légitimistes fondent en 1871 *La Bourgogne*, financée par le duc de Clermont-Tonnerre, le comte Berthier et le comte de La Bourdonnaye. *Le Nouvelliste de l'Yonne*, bonapartiste, représente le parti de l'Appel au peuple. Ces deux journaux sont affaiblis par l'échec d'une restauration monarchique.